

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2019 à 18h40 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

Étaient absents : Mmes Geneviève Henry et Marie Ouellette, et M. Jacques Robitaille

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION No 147-2019

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas a adjugé un contrat pour l'agrandissement et le réaménagement du centre communautaire le 14 janvier 2019 à Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. (résolution 18-2019) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la première semaine de travail, l'entrepreneur a indiqué avoir trouvé quelques matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte a recommandé à la Municipalité de faire faire des tests de caractérisation par un laboratoire ;

CONSIDÉRANT QU'une agente de la CNESST a fermé le chantier le 7 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE LA FIRME LAB'EAU-AIR-SOL a procédé à la caractérisation du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'amiante dans le bâtiment a été sous-estimée dans le devis ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation était imprévisible et irrépressible ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. a déposé un rapport détaillé des coûts supplémentaires engendrés par la présence d'amiante ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte représentée par Madame Audrey Robert, architecte, a déposé un rapport dans lequel elle recommande d'accepter la proposition des prix soumis par l'entrepreneur, lesquels ont été vérifiés et incluent des prix cohérents avec les prix du marché dans pareilles circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis juridique de Maître Yves Chaîné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de verser la somme de 148 086.23\$ taxes en sus, lequel montant sera pris à même les

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2019

surplus non affectés, à Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. pour les travaux supplémentaires et ce aux conditions suivantes :

1. L'avis de changement doit être conditionnel à la rédaction et à la signature d'un addenda au contrat ;
2. Cet addenda devra prévoir un montant additionnel et forfaitaire de 148 086.23\$ (taxes en sus) pour la régularisation de la problématique de décontamination révélée dans le rapport de la firme LAB'EAU-AIR-SOL du 11 mars 2019 ;
3. L'entrepreneur devra souscrire l'engagement d'assurer la réouverture du chantier et la gestion des travaux additionnels requis sans autre coût que ceux évoqués précédemment.

De plus, la firme d'architecte devra déposer, après la réalisation des travaux, un rapport conséquent pour cette portion spécifique de travaux additionnels et leur réalisation en conformité avec les dispositions particulières que l'on retrouve au devis (voir section 02 82-00 et suivants – désamiantage).

RÉSOLUTION No 148-2019

DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE LES SERVICES EXP INC. – RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la demande d'honoraires supplémentaires de Les Services EXP Inc., au montant de 1 900.00\$, tel qu'expliqué dans leur lettre datée du 2 avril 2019. Cette facture sera payée par le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 149-2019

ACHAT D'UN BILLET POUR LE GALA EXCELSIORS 2019

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète un (1) billet, au montant de 180\$, auprès de la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour M. Marc Corriveau, Maire, afin que ce dernier assiste au gala Excelsiors 2019, qui aura lieu le 26 avril 2019 à la Salle André-Hénault.

RÉSOLUTION No 150-2019

SOUPER-CONFÉRENCE – ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Maurice Marchand, conseiller, à assister à la soirée conférence de l'Association Québec-France Lanaudière, qui aura lieu mardi le 16 avril 2019 à compter de 18h00, à la Salle Saint-Joseph. Le billet du souper, au montant de 30\$, sera payé par la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2019

RÉSOLUTION No 151-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h10.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim